

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 28 janvier 2020
	Délibération n° 2020-01
	Convocation du : 22 janvier 2020

Envoyé en préfecture le 30/01/2020
Reçu en préfecture le 30/01/2020
Affiché le 30 JAN. 2020
ID : 095-249500513-20200128-DEL202001-DE

Page 1 sur 2

		<u>Nombre de membres</u>	
Afférents au Conseil Communautaire	48	Présents :	35
		Pouvoirs :	8
En exercice	48	Absents :	5
		Qui ont pris part à la délibération :	43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Objet : Approbation du procès- verbal du conseil communautaire du 17 décembre 2019

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	Présent
	Caroline GUYADER	Pouvoir à M. COUESNON
AMBLEVILLE	Martine SOREL	Présent
	Philippe BOUILLETTE	Présent
AMENUCOURT	Marie-Thérèse LERET	Présent
ARTHIES	Jean BEERNAERT	Absent
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	Présent
BRAY ET LU	Michel BERRY	Absent
	Christian PAUL	Présent
BUHY	Jean- Pierre DORE	Présent
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	Présent
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	Présent
	Olivier CAURETTE	Présent
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	Présent
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	Présent
	Jean-Luc CARADEC	Pouvoir à M. SCHMIT
HAUTE- ISLE	Laurent SKINAZI	Présent
HODENT	Eric BRETON	Présent
LA CHAPELLE EN VEXIN	Michel RIDOU	Présent
LA ROCHE GUYON	François DELMAS	Absent
	Antoine PREVOST	Absent
MAGNY EN VEXIN	Jean-Pierre MULLER	Présent
	Nadine BONAL	Présent
	Jean François PICAULT	Présent
	Micheline DROIT	Présent
	Claude MOREAU	Présent
	Sophie LAFAGE	Pouvoir à Mme BONAL
	Christian FREULON	Présent
	Maryse MAGNE	Pouvoir à M. MULLER
	José FORNOS	Pouvoir à M. MOREAU
	Caroline BOISNAULT	Absent
Jean-François ROBRIQUET	Présent	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 28 janvier 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2020-01
	Convocation du : 22 janvier 2020

Envoyé en préfecture le 30/01/2020	
Reçu en préfecture le 30/01/2020	
Affiché le 30 JAN. 2020	
ID : 095-249500513-20200128-DEL202001-DE	

Page 2 sur 2

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	Présent
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT	Pouvoir à Mme MORIN
	Dominique MORIN	Présent
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	Présent
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	Présent
	Dominique COURTI	Présent
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC	Présent
SAINT GERVAIS	Michel BOISNAULT	Présent
	Patrice LANGLAIS	Pouvoir à M. BOISNAULT
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	Présent
	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	Présent
VIENNE EN ARTHIES	Ghislaine LAPCHIN DE POULPIQUET	Pouvoir à M. BILLOUE
	Serge BILLOUE	Présent
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD	Présent
	Catherine BINAY	Présent
WY DIT JOLI VILLAGE	Georges MOISSET	Présent

L'an deux mille vingt, le 28 janvier à 20h36, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de AMBLEVILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD, Président.

Monsieur Philippe LEMOINE est désigné secrétaire de séance.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le projet de procès-verbal du Conseil Communautaire du 17 décembre 2019,

CONSIDERANT QUE les observations formulées ont été prises en compte,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

POUR : 43
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'ADOPTER** le procès-verbal du conseil communautaire du 17 décembre 2019.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le 28 janvier 2020,



Le Président,
Jean-François RENARD

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 28 janvier 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2020-02
	Convocation du : 22 janvier 2020

Envoyé en préfecture le 30/01/2020
Reçu en préfecture le 30/01/2020
Affiché le 30 JAN. 2020
ID : 095-249500513-20200128-DEL202002-DE

Page 1 sur 3

Nombre de membres			
Afférents au Conseil Communautaire	48	Présents :	35
		Pouvoirs :	8
En exercice	48	Absents :	5
		Qui ont pris part à la délibération :	43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Objet : Mise à disposition de l'agent technique de la commune de Saint Cyr en Arthies

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	Présent
	Caroline GUYADER	Pouvoir à M. COUESNON
AMBLEVILLE	Martine SOREL	Présent
	Philippe BOUILLETTE	Présent
AMENUCOURT	Marie-Thérèse LERET	Présent
ARTHIES	Jean BEERNAERT	Absent
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	Présent
BRAY ET LU	Michel BERRY	Absent
	Christian PAUL	Présent
BUHY	Jean- Pierre DORE	Présent
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	Présent
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	Présent
	Olivier CAURETTE	Présent
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	Présent
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	Présent
	Jean-Luc CARADEC	Pouvoir à M. SCHMIT
HAUTE- ISLE	Laurent SKINAZI	Présent
HODENT	Eric BRETON	Présent
LA CHAPELLE EN VEXIN	Michel RIDOU	Présent
LA ROCHE GUYON	François DELMAS	Absent
	Antoine PREVOST	Absent
MAGNY EN VEXIN	Jean-Pierre MULLER	Présent
	Nadine BONAL	Présent
	Jean François PICAUT	Présent
	Micheline DROIT	Présent
	Claude MOREAU	Présent
	Sophie LAFAGE	Pouvoir à Mme BONAL
	Christian FREULON	Présent
	Maryse MAGNE	Pouvoir à M. MULLER
	José FORNOS	Pouvoir à M. MOREAU
	Caroline BOISNAULT	Absent
Jean-François ROBRIQUET	Présent	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 28 janvier 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2020-02
	Convocation du : 22 janvier 2020

Envoyé en préfecture le 30/01/2020
Reçu en préfecture le 30/01/2020
Affiché le 30 JAN. 2020
ID : 095-249500513-20200128-DEL202002-DE

Page 2 sur 3

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	Présent
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT	Pouvoir à Mme MORIN
	Dominique MORIN	Présent
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	Présent
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	Présent
	Dominique COURTI	Présent
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC	Présent
SAINT GERVAIS	Michel BOISNAULT	Présent
	Patrice LANGLAIS	Pouvoir à M. BOISNAULT
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	Présent
	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	Présent
VIENNE EN ARTHIES	Ghislaine LAPCHIN DE POULPIQUET	Pouvoir à M. BILLOUE
	Serge BILLOUE	Présent
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD	Présent
	Catherine BINAY	Présent
WY DIT JOLI VILLAGE	Georges MOISSET	Présent

L'an deux mille vingt, le 28 janvier à 20h36, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de AMBLEVILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD, Président.

Monsieur Philippe LEMOINE est désigné secrétaire de séance.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles 61 à 63 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984,

VU la loi n° 2007-148 du 22 février 2007,

VU le décret n°2008-580 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics ;

CONSIDERANT que la CCVVS a besoin d'un agent technique à raison de 1 à 7 heures par semaine pour des missions relevant de compétences intercommunales et que l'agent de la commune de Saint Cyr En Arthies est disposé à être mis à disposition dans les conditions de la convention présentée en annexe 1 de la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à la majorité :

POUR : 42
CONTRE : 1
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** la convention jointe à la présente délibération à passer avec la commune de Saint Cyr En Arthies fixant les conditions de mise à disposition de son agent technique ;
- **DE DIRE** que les crédits seront prévus au budget de la CCVVS ;

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 28 janvier 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2020-02
	Convocation du : 22 janvier 2020

Envoyé en préfecture le 30/01/2020
Reçu en préfecture le 30/01/2020
Affiché le 30 JAN. 2020 
ID : 095-249500513-20200128-DEL202002-DE

Page 3 sur 3

- **D'AUTORISER** le Président de signer la convention visée ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le 28 janvier 2020,



 Le Président,
Jean-François RENARD

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 28 janvier 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2020-03
	Convocation du : 22 janvier 2020

Envoyé en préfecture le 30/01/2020
Reçu en préfecture le 30/01/2020
Affiché le 30 JAN. 2020
ID : 095-249500513-20200128-DEL202003-DE

Page 1 sur 3

Nombre de membres			
Afférents au Conseil Communautaire	48	Présents :	35
		Pouvoirs :	8
En exercice	48	Absents :	5
		Qui ont pris part à la délibération :	43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Objet : Débat d'orientation Budgétaire 2020

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	Présent
	Caroline GUYADER	Pouvoir à M. COUESNON
AMBLEVILLE	Martine SOREL	Présent
	Philippe BOUILLETTE	Présent
AMENUCOURT	Marie-Thérèse LERET	Présent
ARTHIES	Jean BEERNAERT	Absent
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	Présent
BRAY ET LU	Michel BERRY	Absent
	Christian PAUL	Présent
BUHY	Jean- Pierre DORE	Présent
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	Présent
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	Présent
	Olivier CAURETTE	Présent
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	Présent
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	Présent
	Jean-Luc CARADEC	Pouvoir à M. SCHMIT
HAUTE- ISLE	Laurent SKINAZI	Présent
HODENT	Eric BRETON	Présent
LA CHAPELLE EN VEXIN	Michel RIDOU	Présent
LA ROCHE GUYON	François DELMAS	Absent
	Antoine PREVOST	Absent
MAGNY EN VEXIN	Jean-Pierre MULLER	Présent
	Nadine BONAL	Présent
	Jean François PICAULT	Présent
	Micheline DROIT	Présent
	Claude MOREAU	Présent
	Sophie LAFAGE	Pouvoir à Mme BONAL
	Christian FREULON	Présent
	Maryse MAGNE	Pouvoir à M. MULLER
	José FORNOS	Pouvoir à M. MOREAU
	Caroline BOISNAULT	Absent
Jean-François ROBRIQUET	Présent	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 28 janvier 2020
	Délibération n° 2020-03
	Convocation du : 22 janvier 2020

Envoyé en préfecture le 30/01/2020
Reçu en préfecture le 30/01/2020
Affiché le 30 JAN. 2020
ID : 095-249500513-20200128-DEL202003-DE

Page 2 sur 3

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	Présent
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT	Pouvoir à Mme MORIN
	Dominique MORIN	Présent
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	Présent
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	Présent
	Dominique COURTI	Présent
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC	Présent
SAINT GERVAIS	Michel BOISNAULT	Présent
	Patrice LANGLAIS	Pouvoir à M. BOISNAULT
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	Présent
	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	Présent
VIENNE EN ARTHIES	Ghislaine LAPCHIN DE POULPIQUET	Pouvoir à M. BILLOUE
	Serge BILLOUE	Présent
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD	Présent
	Catherine BINAY	Présent
WY DIT JOLI VILLAGE	Georges MOISSET	Présent

L'an deux mille vingt, le 28 janvier à 20h36, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de AMBLEVILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD, Président.

Monsieur Philippe LEMOINE est désigné secrétaire de séance.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 ;

VU que dans les groupements de communes comprenant parmi leurs adhérents une commune de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientations budgétaires doit être tenu dans les deux mois précédent l'examen du budget primitif ;

VU l'article 107 de la Loi Notre du 07 août 2015, modifiant les conditions de présentation du DOB notamment par l'établissement d'un rapport ;

CONSIDERANT QUE Monsieur le Président a adressé à l'ensemble des conseillers communautaires ce rapport sur les orientations budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

POUR : 43
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;

Le Président précise que conformément à l'article L2312.1 du CGCT, ce rapport sera transmis aux Maires des communes membres dans un délai de quinze jours à compter de l'examen par le Conseil Communautaire par mail ou courrier en RAR.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 28 janvier 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2020-03
	Convocation du : 22 janvier 2020

Envoyé en préfecture le 30/01/2020
Reçu en préfecture le 30/01/2020
Affiché le 30 JAN. 2020
ID : 095-249500513-20200128-DEL202003-DE

Page 3 sur 3

Il sera également mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes Vexin Val de Seine, dans les 15 jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le 28 janvier 2020,



Le Président,
Jean-François RENARD

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 28 janvier 2020
	Délibération n° 2020-04
	Convocation du : 22 janvier 2020

Envoyé en préfecture le 30/01/2020
Reçu en préfecture le 30/01/2020
Affiché le 30 JAN. 2020
ID : 095-249500513-20200128-DEL202004-DE

Page 1 sur 3

Nombre de membres			
Afférents au Conseil Communautaire	48	Présents :	35
		Pouvoirs :	8
En exercice	48	Absents :	5
		Qui ont pris part à la délibération :	35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Objet : Vote des AC Provisoires

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	Présent
	Caroline GUYADER	Pouvoir à M. COUESNON
AMBLEVILLE	Martine SOREL	Présent
	Philippe BOUILLETTE	Présent
AMENUCOURT	Marie-Thérèse LERET	Présent
ARTHIES	Jean BEERNAERT	Absent
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	Présent
BRAY ET LU	Michel BERRY	Absent
	Christian PAUL	Présent
BUHY	Jean- Pierre DORE	Présent
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	Présent
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	Présent
	Olivier CAURETTE	Présent
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	Présent
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	Présent
	Jean-Luc CARADEC	Pouvoir à M. SCHMIT
HAUTE- ISLE	Laurent SKINAZI	Présent
HODENT	Eric BRETON	Présent
LA CHAPELLE EN VEXIN	Michel RIDOU	Présent
LA ROCHE GUYON	François DELMAS	Absent
	Antoine PREVOST	Absent
MAGNY EN VEXIN	Jean-Pierre MULLER	Présent
	Nadine BONAL	Présent
	Jean François PICAULT	Présent
	Micheline DROIT	Présent
	Claude MOREAU	Présent
	Sophie LAFAGE	Pouvoir à Mme BONAL
	Christian FREULON	Présent
	Maryse MAGNE	Pouvoir à M. MULLER
	José FORNOS	Pouvoir à M. MOREAU
	Caroline BOISNAULT	Absent
	Jean-François ROBRIQUET	Présent

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 28 janvier 2020
	Délibération n° 2020-04
	Convocation du : 22 janvier 2020

Envoyé en préfecture le 30/01/2020
Reçu en préfecture le 30/01/2020
Affiché le 30 JAN. 2020
ID : 095-249500513-20200128-DEL202004-DE

Page 2 sur 3

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	Présent
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT	Pouvoir à Mme MORIN
	Dominique MORIN	Présent
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	Présent
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	Présent
	Dominique COURTI	Présent
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC	Présent
SAINT GERVAIS	Michel BOISNAULT	Présent
	Patrice LANGLAIS	Pouvoir à M. BOISNAULT
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	Présent
	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	Présent
VIENNE EN ARTHIES	Ghislaine LAPCHIN DE POULPIQUET	Pouvoir à M. BILLOUE
	Serge BILLOUE	Présent
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD	Présent
	Catherine BINAY	Présent
WY DIT JOLI VILLAGE	Georges MOISSET	Présent

L'an deux mille vingt, le 28 janvier à 20h36, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de AMBLEVILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD, Président.

Monsieur Philippe LEMOINE est désigné secrétaire de séance.

* * * * *

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de voter les montants provisoires de l'attribution de compensation avant le 15 février,

Les conseillers communautaires du groupe majoritaire de la commune de Magny-en-Vexin font part de leur volonté de ne pas être comptabilisés lors de ce vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité :

POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'ADOPTER** les montants des attributions de compensation provisoires tels que définis ci-après

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,



Le 28 janvier 2020,

Le Président,
Jean-François RENARD

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.



Attributions de compensation de la CCVVS										
CFE	TASCOM	CVAE	IFER	TAFNB	+ Compensation part salaire (CPS)	+ "réduction fraction imposable des recettes"	- Charges transférées (ZAE)	Perte Storengy	10% " Compensation CCVVS	= ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVE
AINCOURT	7 693 €	0 €	2 721 €	873 €	853 €	1 085 €	N.D			13 225 €
AMBLEVILLE	4 850 €	0 €	3 040 €	8 658 €	375 €	6 573 €	N.D			23 496 €
AMENUCOURT	2 387 €	0 €	422 €	0 €	194 €	1 649 €	N.D			4 652 €
ARTHIES	3 894 €	0 €	1 730 €	823 €	113 €	2 465 €	N.D			9 025 €
BANTHELU	1 424 €	0 €	680 €	297 €	24 €	549 €	N.D			2 974 €
BRAY-ET-LU	43 441 €	0 €	103 729 €	3 215 €	225 €	56 691 €	N.D			207 301 €
BUHY	33 334 €	0 €	3 297 €	21 923 €	87 €	67 €	N.D	30 839 €	3 084 €	30 953 €
CHAPELLE-EN-VEXIN	2 154 €	0 €	792 €	11 289 €	151 €	3 702 €	N.D			18 088 €
CHARMONT	844 €	0 €	482 €	3 175 €	12 €	0 €	N.D			4 513 €
CHAUSSY	9 338 €	0 €	5 095 €	6 964 €	5 336 €	7 490 €	N.D			34 223 €
CHERENCE	3 550 €	0 €	1 043 €	1 071 €	179 €	912 €	N.D			6 755 €
GENAINVILLE	18 108 €	0 €	13 099 €	2 143 €	380 €	10 674 €	N.D			44 404 €
HAUTE-ISLE	2 919 €	0 €	294 €	931 €	1 217 €	6 932 €	N.D			12 293 €
HODENT	3 481 €	0 €	686 €	10 427 €	89 €	2 931 €	N.D			17 614 €
MAGNY-EN-VEXIN	327 656 €	116 217 €	246 584 €	10 645 €	3 298 €	185 906 €	N.D	97 667 €		792 639 €
MAUDETOUT-EN-VEXIN	13 636 €	0 €	2 258 €	5 665 €	279 €	1 110 €	N.D			22 948 €
MONTREUIL-SUR-EPTE	5 817 €	0 €	3 295 €	6 728 €	362 €	1 163 €	N.D			17 365 €
OMERVILLE	4 151 €	0 €	4 536 €	19 584 €	200 €	9 591 €	N.D			38 062 €
ROCHE-GUYON	19 458 €	0 €	9 760 €	747 €	780 €	7 453 €	N.D			38 198 €
SAINT-CLAIR-SUR-EPTE	231 668 €	0 €	75 704 €	37 051 €	1 304 €	10 037 €	N.D	22 647 €		151 942 €
SAINT-CYR-EN-ARTHIES	2 690 €	0 €	175 €	510 €	303 €	2 875 €	N.D			6 553 €
SAINT-GERVAIS	26 688 €	0 €	9 658 €	31 185 €	692 €	2 671 €	N.D	1 838 €		54 353 €
VETHEUIL	20 499 €	0 €	6 127 €	6 741 €	1 567 €	7 766 €	N.D	18 379 €		42 700 €
VIENNE-EN-ARTHIES	6 905 €	0 €	2 561 €	0 €	528 €	4 786 €	N.D			14 780 €
VILLERS-EN-ARTHIES	6 116 €	0 €	11 333 €	0 €	397 €	3 294 €	N.D			21 140 €
WY-DIT-JOLI-VILLAGE	3 705 €	0 €	2 113 €	247 €	224 €	815 €	N.D			7 104 €
TOTAL COMMUNES CCVVS	806 406 €	116 217 €	511 214 €	190 892 €	19 169 €	339 187 €	0 €	97 667 €	27 569 €	1 637 300 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déferée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 28 janvier 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2020-05
	Convocation du : 22 janvier 2020

Envoyé en préfecture le 30/01/2020
Reçu en préfecture le 30/01/2020
Affiché le 30 JAN. 2020
ID : 095-249500513-20200128-DEL202005-DE

Page 1 sur 3

Nombre de membres			
Afférents au Conseil Communautaire	48	Présents :	35
		Pouvoirs :	8
En exercice	48	Absents :	5
		Qui ont pris part à la délibération :	43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Objet : Attribution d'une subvention à l'association « Les P'tits curieux » dans le cadre de l'organisation de la « journée prévention et sécurité »

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	Présent
	Caroline GUYADER	Pouvoir à M. COUESNON
AMBLEVILLE	Martine SOREL	Présent
	Philippe BOUILLETTE	Présent
AMENUCOURT	Marie-Thérèse LERET	Présent
ARTHIES	Jean BEERNAERT	Absent
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	Présent
BRAY ET LU	Michel BERRY	Absent
	Christian PAUL	Présent
BUHY	Jean- Pierre DORE	Présent
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	Présent
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	Présent
	Olivier CAURETTE	Présent
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	Présent
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	Présent
	Jean-Luc CARADEC	Pouvoir à M. SCHMIT
HAUTE- ISLE	Laurent SKINAZI	Présent
HODENT	Eric BRETON	Présent
LA CHAPELLE EN VEXIN	Michel RIDOU	Présent
LA ROCHE GUYON	François DELMAS	Absent
	Antoine PREVOST	Absent
MAGNY EN VEXIN	Jean-Pierre MULLER	Présent
	Nadine BONAL	Présent
	Jean François PICAULT	Présent
	Micheline DROIT	Présent
	Claude MOREAU	Présent
	Sophie LAFAGE	Pouvoir à Mme BONAL
	Christian FREULON	Présent
	Maryse MAGNE	Pouvoir à M. MULLER
	José FORNOS	Pouvoir à M. MOREAU
	Caroline BOISNAULT	Absent
	Jean-François ROBRIQUET	Présent

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 28 janvier 2020
 COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2020-05
	Convocation du : 22 janvier 2020

Envoyé en préfecture le 30/01/2020
Reçu en préfecture le 30/01/2020
Affiché le 30 JAN. 2020
ID : 095-249500513-20200128-DEL202005-DE

Page 2 sur 3

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	Présent
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT	Pouvoir à Mme MORIN
	Dominique MORIN	Présent
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	Présent
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	Présent
	Dominique COURTI	Présent
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC	Présent
SAINT GERVAIS	Michel BOISNAULT	Présent
	Patrice LANGLAIS	Pouvoir à M. BOISNAULT
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	Présent
	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	Présent
VIENNE EN ARTHIES	Ghislaine LAPCHIN DE POULPIQUET	Pouvoir à M. BILLOUE
	Serge BILLOUE	Présent
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD	Présent
	Catherine BINAY	Présent
WY DIT JOLI VILLAGE	Georges MOISSET	Présent

L'an deux mille vingt, le 28 janvier à 20h36, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de AMBLEVILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD, Président.

Monsieur Philippe LEMOINE est désigné secrétaire de séance.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de subvention de 1500 euros reçue de l'association « Les p'tits curieux » dans le cadre de l'organisation de la journée sur la prévention routière,

CONSIDERANT QUE cette action a une réelle portée communautaire et que la CCVVS, au travers de sa compétence enfance jeunesse, a encouragé l'association Les p'tits curieux à maintenir l'organisation de cette manifestation pour l'année 2019,

CONSIDERANT QUE le coût global prévisionnel de cette action (hors services gratuits) ;

Le budget prévisionnel du projet : 4541.15 € dont les recettes prévisionnelles sont :

Financiers	Montant en Euros
Apport de l'association	691.15
Ventes de produits	300.00
PNR	750.00
Préfecture	1 000.00
Crédit Agricole	300.00
CCVVS	1 500.00

CONSIDERANT QUE les crédits sont prévus au budget, chapitre 65, article 6574,

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 28 janvier 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2020-05
	Convocation du : 22 janvier 2020

Envoyé en préfecture le 30/01/2020
Reçu en préfecture le 30/01/2020
Affiché le 30 JAN. 2020
ID : 095-249500513-20200128-DEL202005-DE

Page 3 sur 3

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

POUR : 43
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **DE DONNER** un avis favorable au versement d'une subvention 1500 € ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le 28 janvier 2020,

Le Président,
Jean-François RENARD



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 28 janvier 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2020-06
	Convocation du : 22 janvier 2020

Envoyé en préfecture le 30/01/2020
Reçu en préfecture le 30/01/2020
Affiché le 30 JAN 2020
ID : 095-249500513-20200128-DEL202006-DE

Page 1 sur 2

Nombre de membres			
Afférents au Conseil Communautaire	48	Présents :	35
		Pouvoirs :	8
En exercice	48	Absents :	5
		Qui ont pris part à la délibération :	43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Objet : Renouvellement de la convention PACT EN VEXIN

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	Présent
	Caroline GUYADER	Pouvoir à M. COUESNON
AMBLEVILLE	Martine SOREL	Présent
	Philippe BOUILLETTE	Présent
AMENUCOURT	Marie-Thérèse LERET	Présent
ARTHIES	Jean BEERNAERT	Absent
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	Présent
BRAY ET LU	Michel BERRY	Absent
	Christian PAUL	Présent
BUHY	Jean- Pierre DORE	Présent
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	Présent
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	Présent
	Olivier CAURETTE	Présent
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	Présent
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	Présent
	Jean-Luc CARADEC	Pouvoir à M. SCHMIT
HAUTE- ISLE	Laurent SKINAZI	Présent
HODENT	Eric BRETON	Présent
LA CHAPELLE EN VEXIN	Michel RIDOU	Présent
LA ROCHE GUYON	François DELMAS	Absent
	Antoine PREVOST	Absent
MAGNY EN VEXIN	Jean-Pierre MULLER	Présent
	Nadine BONAL	Présent
	Jean François PICAULT	Présent
	Micheline DROIT	Présent
	Claude MOREAU	Présent
	Sophie LAFAGE	Pouvoir à Mme BONAL
	Christian FREULON	Présent
	Maryse MAGNE	Pouvoir à M. MULLER
	José FORNOS	Pouvoir à M. MOREAU
	Caroline BOISNAULT	Absent
	Jean-François ROBRIQUET	Présent

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 28 janvier 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2020-06
	Convocation du : 22 janvier 2020

Envoyé en préfecture le 30/01/2020
Reçu en préfecture le 30/01/2020
Affiché le **30 JAN. 2020**
ID : 095-249500513-20200128-DEL202006-DE

Page 2 sur 2

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	Présent
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT	Pouvoir à Mme MORIN
	Dominique MORIN	Présent
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	Présent
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	Présent
	Dominique COURTI	Présent
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC	Présent
SAINT GERVAIS	Michel BOISNAULT	Présent
	Patrice LANGLAIS	Pouvoir à M. BOISNAULT
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	Présent
	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	Présent
VIENNE EN ARTHIES	Ghislaine LAPCHIN DE POULPIQUET	Pouvoir à M. BILLOUE
	Serge BILLOUE	Présent
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD	Présent
	Catherine BINAY	Présent
WY DIT JOLI VILLAGE	Georges MOISSET	Présent

L'an deux mille vingt, le 28 janvier à 20h36, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de AMBLEVILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD, Président.

Monsieur Philippe LEMOINE est désigné secrétaire de séance.

* * * * *

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Val de Seine a compétence en matière de culture et de tourisme et a pour objectif de développer des actions autour de ces thèmes.

CONSIDERANT le projet de convention avec l'association PACT en Vexin qui a pour objectif de développer des actions culturelles et touristiques, de pérenniser des actions en cours et de les promouvoir auprès du plus grand nombre.

CONSIDERANT la gratuité de ce partenariat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

POUR : 43
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **DE VALIDER** le projet de convention avec l'association PACT en VEXIN
- **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le 28 janvier 2020,


Le Président,
Jean-François RENARD

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.